

Covid-19 : La Poste présente son plan de dé confinement.

Dans la perspective de la prochaine phase de dé confinement, La Poste projette de rétablir une distribution des courriers et des colis 6 jours sur 7 de manière progressive à partir du 11 mai, et lance de nouveaux services pour accompagner ceux qui doivent continuer à rester chez eux. Tous les bureaux de poste de France seront ouverts à la fin du mois de mai avec des horaires adaptés. Ce plan de dé confinement, qui organise notamment le retour sur site des postiers dont les activités ne sont pas compatibles avec le télétravail, sera présenté aux organisations syndicales cette semaine.

Services à la population :

De façon progressive, le facteur passera 6 jours par semaine pour distribuer les colis, les lettres recommandées, la presse quotidienne, collecter le courrier, et assurer les services de proximité. La distribution des autres courriers sera assurée 5 jours par semaine.

A partir de la semaine du 11 mai, la mise en place d'une nouvelle organisation permettra la distribution des colis, de la presse quotidienne et des services de proximité comme le portage de repas et de médicaments 6 jours sur 7, du lundi au samedi.

Les lettres recommandées seront également distribuées 6 jours sur 7 (le samedi, si c'est le jour choisi par les clients pour une deuxième présentation).

La collecte des boîtes aux lettres de rue par les facteurs sera de nouveau effectuée sur 6 jours et leur nombre sera progressivement augmenté en fonction des capacités opérationnelles. Elles le seront à 100% fin mai.

Les autres courriers (lettres vertes, courrier de gestion, courrier publicitaire, ..) seront distribués 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

Un service de collecte de courrier à domicile pour les personnes vulnérables :

Dans le cadre du dé confinement progressif annoncé par le gouvernement, La Poste continue à porter une attention particulière aux personnes isolées et fragiles. Pour limiter leurs déplacements, elle propose désormais de collecter à leur domicile leur courrier à envoyer. Ce service est gratuit et il suffit pour en bénéficier de se signaler à son facteur, lors de son passage ou en apposant un mot ou un signe sur sa boîte aux lettres. Pour affranchir le courrier, deux possibilités : imprimer une étiquette d'affranchissement depuis laposte.fr, ou payer l'affranchissement directement au facteur par chèque ou en espèces avec l'appoint.

Un nouveau service d'expédition de lettre recommandée depuis sa boîte aux lettres normalisée :

Autre innovation, sur le modèle de l'expédition de colis depuis sa boîte aux lettres personnelle normalisée, La Poste propose désormais à tous ses clients d'envoyer une lettre recommandée physique, sans se déplacer en bureau de poste. Une étiquette d'affranchissement dédié aux envois en recommandé sera disponible sur laposte.fr dès le 4 mai. Les facteurs collecteront les lettres recommandées au cours de leur tournée, selon les jours de passage habituels.

L'ensemble des bureaux de poste ouverts fin mai :

Depuis le début de la crise sanitaire, La Poste s'est organisée pour élargir le nombre de points de contact ouverts avec le préalable du respect des mesures barrières et le déploiement des équipements de protection. A partir du 11 mai et jusqu'à la fin du mois, dans le strict respect des directives gouvernementales et des mesures de protection pour les postiers et clients, il est prévu la réouverture progressive de la totalité des bureaux de poste, soit 7 700 bureaux de poste sur toute la France. La quasi-totalité des points de contact (dont les partenariats avec les mairies et les commerçants) seront ouverts également fin mai. Les horaires d'ouverture et les services assurés seront adaptés en fonction de la situation sanitaire locale et de la fréquentation des bureaux de poste. L'augmentation des amplitudes horaires sera établie au regard de l'organisation de chaque établissement (application des mesures barrières, santé des collaborateurs, conditions de transports et garde d'enfants).

Dans ce contexte, et dans la continuité des actions menées début avril, pendant la période de versement des prestations sociales qui a lieu du 6 au 9 mai, le réseau de La Poste se met en situation de répondre aux besoins des 1,5 million de clients allocataires clients de La Banque Postale dans les meilleures conditions possibles.

Afin que le versement des prestations sociales aux allocataires se déroule dans les meilleures conditions possibles, 59 bureaux de Poste sont accessibles ainsi que 74 points de contact partenaires pour assurer un dépannage financier.

Les points de contact partenaires : 39 La Poste Agences communales et 35 La Poste Relais peuvent également, dans la limite de seuils de retrait en vigueur (500€ par semaine pour les agences postales communales et 150€ par semaine pour les relais poste commerçants en zone rurale) répondre aux besoins des clients qui seraient éloignés d'un bureau de poste.

La Poste rappelle que les déplacements en bureaux de poste doivent être limités à ce qui est strictement nécessaire.

La liste détaillée des bureaux ouverts et des services disponibles pour la semaine des prestations sociales sera accessible via l'adresse suivante :

<https://www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste>

Le service et l'accueil des allocataires des minima sociaux est chaque mois une mission essentielle délivrée par La Poste. Dans cette période de crise sanitaire, le bon déroulement de cette période est pour La Poste un enjeu essentiel. Par ce dispositif, elle compte ainsi fluidifier l'affluence dans ses bureaux pour assurer ce service dans les meilleures conditions possibles.

Depuis le début de la crise sanitaire, la protection de la santé des postiers et des clients est la priorité de La Poste. Aussi plusieurs dispositifs complémentaires sont déployés dans les bureaux de poste. Des écrans de protection entre les postiers et les clients sont apposés. Des stickers et des marquages au sol sont effectués pour faire respecter la distance de 1 mètre entre chaque client.

La Poste remercie ses clients de bien vouloir respecter strictement les mesures barrières et les conditions nécessaires à leur protection et à celle des chargés de clientèle. C'est le respect de ces mesures par tous qui permettra chaque jour l'ouverture effective de chacun des bureaux de poste. Les postiers sont mobilisés pour accueillir et servir tous les clients, les mesures barrières mises en place pour les protéger peuvent cependant allonger le temps d'accès aux services